

DEPARTEMENT

COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE

DE L'ORNE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE

ARRONDISSEMENT

DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARGENTAN

du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars,
à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de DOMFRONT EN POIRAIE,
convoqué le 6 mars 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil en mairie de Domfront en
Poirais, sous la présidence de Monsieur Bernard SOUL, Maire de Domfront en
Poirais.

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Secrétaire de Séance : Michelle POTHE

Absents : 6

Pouvoirs : 2

Suffrages exprimés : 21

Conseillers en exercice :

Etaient présents : MM. Soul, Davy, Dromer, Heuzé, Lecorps, Moisseron, Pothé, Tallonneau, Aulair,
Gobé, Hergault, Jourdan, Jenvrin, Leroyer Philippe, Lévêque, Liot, Lozivit, Paris, Remon,

Absents : Rousselet, Humbert, Mechekour, Gouault, Languedoc, Bechet

Pouvoir : Anne-Lise Leroyer donne procuration à Joël Dromer
Martine Pavoine donne procuration à Jocelyne Remon

JEUDI 12 MARS 2026

ORDRE DU JOUR :

COMMUNICATION

1. Approbation du Procès-Verbal du 19 février 2026
2. Décisions

FINANCES

3. CFU (Compte Financier Unique) 2025 – Tous budgets : principal et annexes et M4 (photovoltaïque)
4. Budget Principal – Affectation du résultat
5. Domfront en Poiraise – vote des taux d'imposition 2026
6. Budget Principal – vote du Budget Primitif de l'exercice 2026
7. Budget annexe « Lotissement Beausoleil » – vote du Budget Primitif de l'exercice 2026
8. Budget annexe « Lotissement Braudière » – vote du Budget Primitif de l'exercice 2026
9. Budget annexe « Lotissement René Vézard » – vote du Budget Primitif de l'exercice 2026
10. Budget annexe « Photovoltaïque » – vote du Budget Primitif de l'exercice 2026
11. Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des loyers et charges des logements communaux
12. Tarifs droits de place, électricité et eau – Foire des Rameaux à compter du 1^{er} mars 2026

ADMINISTRATION GENERALE

13. Convention de mise à disposition de locaux situés à Domfront en Poiraise au profit de la commune – signature de la convention

Approbation du PV du 19 février 2026

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 février 2026 – approuvé à l'unanimité des membres présents par 21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Monsieur le Maire donne connaissance des décisions ci-dessous :

2. DÉCISIONS

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations,

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2026-19	26 février	Considérant l'obligation de recours, pour le projet de halle, aux missions de contrôle technique et de Sécurité Protection de la Santé (SPS) ; DECIDE de la signature des actes d'engagements suivants : SOCOTEC CONSTRUCTION SAS (50 Alençon) pour la mission de Contrôle Technique. Le montant du marché s'élève à 21 687,50 € HT soit 26 025 € TTC . SOCOTEC CONSTRUCTION SAS (50 Alençon) pour la mission coordination SPS. Le montant du marché s'élève à 13 590 € HT soit 16 308 € TTC .
2026-20	26 février	Considérant la nécessité pour le service espaces verts de s'équiper d'une nouvelle tondeuse homologuée route ; Considérant les devis, sollicités et reçus DECIDE de retenir et signer le devis le mieux disant à savoir : EIRL DOMFRONT MOTOCULTURE (Domfront) pour un montant de 27 629,16 € HT avec kit mulching offert et reprise ETESIA HYDRO 124 pour 4 000 € HT soit un total du devis à 23 629,16 € HT SOIT 28 354,99 € TTC .
2026-21	2 mars	Considérant les devis, sollicités et reçus pour la fourniture et pose d'une cuisine et d'une table pour l'espace repas du 1 ^{er} étage de la mairie DECIDE de retenir et signer le devis de la SARL CORVAISIER FORGET (Domfront en Poiraise) pour la fourniture et pose d'une cuisine et la fourniture d'une table extensible pour un montant total de 7 768 € HT soit 9 321,61 € TTC .

2026-22	2 mars	Non usage du droit de préemption urbain concernant les Biens cadastrés AB 349 et 393 pour une superficie totale de 253 m ² sis 9 rue du Roc à Domfront en Poiraise et appartenant à Yvette LACOULONCHE.
2026-23	2 mars	Non usage du droit de préemption urbain concernant le Bien cadastré AB 195 pour une superficie totale de 206 m ² sis Rue du Chene Vert à Domfront en Poiraise et appartenant aux Consorts BRIONNE.
2026-24	2 mars	Considérant la demande du club de foot de la commune de réaliser différentes opérations d'entretien des terrains de foot notamment Honneur, entraînement et A7 DECIDE de retenir et signer les devis proposés par : SAS T.S.E. (50 Marchesieux) pour ces offres commerciales d'un montant de 10 590 € HT soit 12 708 € TTC.

Fait et acté, les jours mois et an que dessus.

3. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – TOUS BUDGETS - PRINCIPAL ET ANNEXES.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du 30 mars 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU Compte Financier Unique est présenté pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes et M4 (photovoltaïques).

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget.

I – le budget principal :

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat Restes à Réaliser 2025	Résultat cumulé (en €)
Total	-126 400,40	1 336 654,27	- 49 469,00	1 160 784,87
Fonctionnement	408 747,18	755 172,46		1 163 919,64
Investissement	-535 147,58	581 481,81	- 49 469,00	- 3 134,77

II – le budget annexe lotissement Beausoleil

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	0,00	-610,86	-610,86
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	-610,86	-610,86

III – le budget annexe lotissement Braudière

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	0,00	-0,32	-0,32
Fonctionnement	0,00	-0,32	-0,32
Investissement	0,00	0,00	0,00

IV – le budget annexe lotissement René Vézard

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	0,00	16 593,58	16 593,58
Fonctionnement	0,00	16 593,58	16 593,58
Investissement	0,00	0,00	0,00

V – le budget annexe photovoltaïques

Section	Résultat de l'exercice 2025 en (€)	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)
Total	6 359,29	13 838,97	20 198,26
Fonctionnement	12 622,29	13 603,15	26 225,44
Investissement	- 6 263,00	235,82	-6 027,18

Le vote par le Conseil des CFU constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire se retire pour le vote de l'ensemble des Comptes Financiers Uniques

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'APPROUVER** les Comptes Financiers Uniques 2025 pour le budget principal et les budgets annexes.

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

4. BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE ET BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUES – AFFECTATION DES RÉSULTATS

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	5 364 820,26 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	4 956 073,08 €
Résultat de l'exercice - EXCÉDENT	408 747,18 €
Résultat reporté de 2024 est de	755 172,46 €
Excédent de fonctionnement cumulé	1 163 919,64 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	3 042 015,54 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	3 577 163,12 €
Résultat de l'exercice - DÉFICIT	- 535 147,58 €
Le résultat reporté de 2024 est de	581 481,81 €
Excédent d'investissement cumulé	46 334,23 €
Reste à réaliser dépenses	845 050,00 €
Reste à réaliser recettes	795 581,00 €
Besoin de financement au 1068	3 134,77 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **d'affecter** ce résultat ainsi qu'il suit :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	1 160 784,87 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	3 134,77 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUES

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice	15 154,04 €
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 531,75 €
Résultat de l'exercice - EXCÉDENT	12 622,29 €
Résultat reporté de 2024 est de	13 603,15 €
Excédent de fonctionnent cumulé	26 225,44 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement de l'exercice	157 709,47 €
Dépenses d'investissement de l'exercice	163 972,47 €
Résultat de l'exercice - DÉFICIT	- 6 263,00 €
Le résultat reporté de 2024 est de	235,82 €
Déficit d'investissement cumulé	- 6 027,18 €
Reste à réaliser dépenses	00,00 €
Reste à réaliser recettes	00,00 €
Besoin de financement au 1068	6 027,18 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

➤ **d'affecter** ce résultat ainsi qu'il suit :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté :	20 198,26 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	6 027,18 €

➤ **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

5. DOMFRONT EN POIRAIE – VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de **maintenir/augmenter/diminuer** ... fixer les taux comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 10,53 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 42,33 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 19,08 %

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De MAINTENIR** les taux d'imposition 2026 comme suit :
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 10,53 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 42,33 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 19,08 %
- **De charger** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

6. BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 proposé par Monsieur le Maire, qui s'équilibre à :

- 6 091 284,87 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 4 588 167,02 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

7. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BEAUSOLEIL » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « Beausoleil » de Rouellé, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 8 163,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 7 874,56 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

8. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BRAUDIÈRE » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « Braudière » de La Haute-Chapelle, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 58 657,50 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 54 198,88 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

9. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT RENE VEZARD » - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe lotissement « René Vézard » de Domfront en Poiraise, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 494 555,23 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 486 552,23 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

10. BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAIQUES » – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré, d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2026 du budget annexe Photovoltaïque, proposé par Monsieur le Maire, qui s'élève à :

- 33 998,26 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 14 027,18 € en dépenses et recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'approuver** le Budget Primitif de l'exercice 2026
- **De charger** Monsieur le Maire de la conduite à bonne fin de la présente délibération

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

11. MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE POUR LE REGLEMENT DES LOYERS ET CHARGES DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code monétaire et financier ;

VU l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques relative aux moyens de paiement des produits locaux ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de moderniser les modes de paiement proposés aux locataires des logements communaux ;

CONSIDÉRANT que le prélèvement automatique (mandat SEPA) permet de sécuriser le recouvrement des recettes, de simplifier les démarches des usagers et de réduire les coûts de gestion administrative ;

CONSIDÉRANT que ce mode de paiement reste facultatif et repose sur le consentement exprès du locataire ;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre technique nécessite une convention avec le comptable public (Trésorerie) ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'APPROUVER** la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement pour les loyers et charges des logements appartenant à la commune.
- **DE PRÉCISER** que ce service est gratuit pour l'utilisateur et facultatif.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant aux baux de location ou la convention de prélèvement à passer avec chaque locataire volontaire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, notamment le contrat de service pour l'utilisation du prélèvement SEPA.
- **DIT** que les frais éventuels de rejet de prélèvement pour défaut de provision pourront être imputés au locataire, conformément à la réglementation en vigueur

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

12. TARIFS DROIT DE PLACE, ELECTRICITE ET EAU – FOIRE DES RAMEAUX A COMPTER du 01 MARS 2026

Vu la délibération du 24 septembre 2015 instituant un tarif pour les cirques.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, d'appliquer pour la FOIRE DES RAMEAUX, (itinérants, cirques, gens du voyage, forains...), stationnés sur le domaine public, comme suit :

- **Droit de place** :
 - 0.30 € le m²
- **Forfait électricité** :
 - Pour les petits manèges (exemple « pêche aux canards »)... 15 € / JOUR
 - Pour les gros manèges 32 ampères.....30 € / JOUR

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **De valider** les tarifs proposés ci-dessus,
- **D'appliquer** ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2026,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SITUES A DOMFRONT EN POIRAIE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 13 février 2026, la Commission permanente du Département de l'Orne met à disposition de la commune de Domfront en Poiraise, à titre gratuit, un garage situé dans les locaux du service des routes départementales de La Croix des Landes à Domfront.

Ces locaux comprennent une fosse de visite et un accès à l'électricité.

L'utilisation de ce garage est strictement limitée aux opérations d'entretien courant des véhicules communaux (vidanges, contrôles techniques préparatoires, petites réparations mécaniques, remplacement de pneus, etc).

Cette convention est consentie à compter, rétroactivement, du 1^{er} décembre 2025 pour une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis d'un mois avant la date d'échéance annuelle.


Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un garage situé à La Croix des Landes à Domfront,
- **De charger** Monsieur le Maire de retourner un exemplaire de cette convention auprès du Département de l'Orne.

Fait et acté, les jour mois et an que dessus.

Monsieur le Maire met fin aux travaux du conseil municipal à 22 h 30.

La secrétaire de séance,
Michelle Pothé



Le Maire,
Bernard Soul

